

COMMUNIQUE

Aux IGT membres de l'ONIGT

Chères Consoeurs, chers Confrères,

Dans le cadre de la dynamique d'ouverture sur l'ensemble des départements ministériels et des acteurs et intervenants dans le processus de développement, à travers la consolidation des bases de la coopération et le renforcement des partenariats, l'ONIGT a signé lors de la tenue de la 9^{ème} journée nationale de l'IGT, le 20 mai 2023, une convention de partenariat avec le Ministère de l'Equipeement et de l'Eau.

Signée conjointement par Monsieur le Ministre et par le Président de l'ONIGT, cette convention, outre qu'elle constitue un cadre de travail commun, ambitionne de répondre aux enjeux du Ministère et de l'ONIGT en ce qui concerne notamment, les études foncières, les études topographiques et également l'assistance topographique.

La présente convention a pour objet la définition d'un cadre général de collaboration effective dans le domaine de l'ingénierie topographique concernant aussi bien les infrastructures routières, l'eau, les ports et domaine public maritime, les carrières ainsi que les secteurs transverse (juridique et réglementaire, communication, formation continue, recherche et développement, digitalisation).

Concernant les modalités d'exécution de ladite convention, les deux parties ont convenu d'élaborer des conventions spécifiques pour chacun des secteurs et ce dans l'objectif de réaliser une croissance forte et durable avec équité entre les régions, mettre l'accent sur la valorisation du patrimoine en infrastructures de transport et du domaine public et l'amélioration de l'efficience et la qualité des infrastructures.

Fait à Rabat, le 20 Juil 2023

Président du Conseil National

~~Khalid YOUSFI~~